

Séance ordinaire du 9 novembre 2020

Attendu que, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

Attendu que les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continue de s'appliquer ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

Attendu que l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Attendu que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance tout en respectant la distanciation sociale et que les officiers municipaux soient également autorisés à être présents ;

En conséquence, « Que la présente séance du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges du lundi 9 novembre 2020 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne avec distanciation sociale. Que la séance soit enregistrée via la téléphonie et que ledit enregistrement soit mis sur le site Internet de la municipalité dans la section <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/proces-verbaux/>.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 9 novembre de l'an DEUX MILLE VINGT à compter de 19h50, à laquelle étaient présents, monsieur Jean-Marie Dugas, maire les conseillers suivants :

Présences :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Monsieur Robert Forest	Siège n° 3 ;
Monsieur Sylvain Sénéchal	Siège n° 4 ;
Monsieur Philippe Leclerc	Siège n° 5 ;
Monsieur Benoit Beauchemin	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire. Étaient également présents à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020
3. Dossiers finances
- 3.1. Adoption des déboursées du mois
4. Urbanisme
- 4.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 447 modifiant le règlement 233 relatif à la circulation des camions
5. Dossiers conseil et résolutions
- 5.1. Dépôt / Déclaration de l' élu au Code d'éthique et aux intérêts pécuniaires
6. Nomination d'un élu responsable du suivi de la politique MADA
7. Dossier du personnel de la municipalité
- 7.1. Aucun dossier
8. Affaires nouvelles
- 8.1. Résolution modifiant la résolution n° 09.2020.142 – Paiement de l'asphaltage au 3^e rang Est
- 8.2. Radiation d'une créance à recevoir BML- Fonds Carrière/Sablrière
- 8.3. Motions de félicitations et de remerciements
- 8.4. Proposition déneigement rue Patrice-Côté
9. Varia
- 9.1. Prolongement du déneigement / Rue Pettigrew
- 9.2. Demande de location d'une salle – Centre communautaire
10. Période de questions

11. Levée de la séance ordinaire
- Résolution 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
11.2020.166 Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 ci-après. L'item varia demeure ouvert.
On ajoute les points :
- 9.1 Prolongement du déneigement rue Pettigrew
9.2 Demande de location d'une salle – Centre communautaire.
- Résolution 2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020**
11.2020.167 Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020.
- Résolution 3. **DOSSIERS FINANCES**
11.2020.168 3.1 **Adoption des déboursés du mois**
Les comptes du mois d'octobre 2020 s'élèvent à 296 649,09 \$ comprenant :
- Journal 832 : chèque n° 31122 pour 79,33 \$;
Journal 833 : prélèvements n^{os} PR-4301 à PR-4320 pour 61 404,20 \$
Journal 834 : chèques n^{os} 31123 à 31167 pour 199 768,85 \$;
Salaires : Périodes 40 à 44 comprenant dépôts salaires n^{os} 508758 à 508816 pour 35 381,26 \$;
Les frais mensuels de caisse pour 15,45 \$;
- Certificat de disponibilité de crédits n°10-2020.
Il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce au paiement des comptes apparaissant sur ledit certificat de crédit présenté et signé par le directeur général et secrétaire-trésorier.
- Règlement 4. **URBANISME**
n° 447 4.1 **Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 447 modifiant le règlement 233 relatif à la circulation des camions**
Monsieur Gilles Lamarre donne un avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera pour adoption le *Règlement n° 447 modifiant le règlement 233 relatif à la circulation des camions*. Conformément à la Loi, le projet de règlement est présenté séance tenante et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance. Ledit projet de règlement est disponible sur le site Web de la municipalité.
5. **DOSSIERS CONSEIL ET RÉSOLUTIONS**
5.1 **Dépôt / Déclaration de l' élu au Code d'éthique et aux intérêts pécuniaires**
- Le directeur général dépose, lors de la présente séance du conseil, un extrait du registre public des déclarations faites pour tous les membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.
 - En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, les membres du conseil doivent déposer une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires. Ainsi, le directeur général et secrétaire-trésorier certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du Conseil municipal de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges et les dépose lors de la présente séance ordinaire. Celles-ci seront classées dans les archives municipales.
 - Un relevé sera transmis au MAMH par fichier électronique afin d'identifier les membres du conseil qui ont déposé lesdites déclarations, et ce, avant le 15 février 2021 – référence article 360.2 de la LERM.
6. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLIQUES**
Résolution 6.1 **Nomination d'un élu responsable du suivi de la politique MADA**
11.2020.169 Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges nomme monsieur Robert Forest, conseiller sur le comité en lien avec la politique MADA.
7. **DOSSIER DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ**

7.1 Aucun dossier.

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

Résolution

8.1 **Résolution modifiant la résolution n° 09.2020.142 – Paiement de l’asphaltage au 3^e rang Est**

11.2020.170

Attendu qu’il est nécessaire de modifier la résolution n° 09.2020.142 relativement à l’asphaltage au 3^e rang Est ;

Attendu qu’après les travaux exécutés, la facture numéro 2044080 datée du 29 octobre 2020 s’élève à 102 538,17\$ incluant les taxes pour la pose de :

1.0	Pavage ESG10 40mm PG58H-34 pour 505.77 t.m. à 165 \$ =	83 452,05 \$ + taxes
2.0	Accotements après pavage MG20 Gravier 184.87 t.m à 31 \$ =	<u>5 730,97 \$ + taxes</u>
	Total	89 183,02 \$ + taxes

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges modifie la résolution 09.2020.142 relativement à la répartition des affectations à l’égard du paiement. Donc, le dernier paragraphe est remplacé par le suivant :

Affectation : La subvention du programme d’aide à la voirie locale pour 14 000 \$, le fonds carrière/sablière pour 30 000 \$ et la balance de 49 631,02 \$ prise dans le surplus accumulé serviront au paiement des coûts afférents à ses travaux de resurfaçage au 3^e rang Est. (Le coût net des travaux s’élève à 93 631,02 \$).

Résolution

8.2 **Radiation d’une créance de BML – Fonds Carrière/Sablière**

11.2020.171

Attendu qu’un solde à recevoir demeure dans la fiche D-2030 (facture 2733) et que la municipalité a fait parvenir par une lettre datée du 20 octobre 2020 par envoi recommandé afin d’obtenir le paiement ou une explication de la part de BML ; (noter qu’auparavant, nous avons envoyé plusieurs courriels, cependant n’avons obtenu aucune réponse satisfaisante d’éclaircissement. C’est pourquoi, on a procédé à un envoi recommandé) ;

Attendu que BML aurait déclaré par erreur des quantités en double dans un rapport antérieur sur les redevances carrières/sablières selon les explications transmises dans leur lettre du 27 octobre 2020 ;

Attendu qu’après vérification, la déclaration demandant le crédit de -871,72 \$ a bien été reçue à la municipalité le 28 janvier 2015 et a été dirigé vers le directeur général de l’époque par courriel le 5 mars 2015 pour le suivi. Cependant, nous n’avons pas retracé de suivi à l’interne pour connaître le traitement à apporter à ladite déclaration en crédit ;

Attendu que la période où la quantité a été déclarée en double est plutôt **du 1^{er} juin au 30 septembre 2014** que celle indiquée dans la lettre du 27 octobre 2020 mentionnant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, car les quantités déclarées sont peu élevées ;

Attendu qu’en conclusion : l’exploitant déclare avoir commis une erreur dans une déclaration précédente et transmis le formulaire (reçu le 28 janvier 2015) demandant le crédit, ainsi, il aurait lieu de faire l’application du crédit dans leur compte à recevoir du montant de 871,72 \$ incluant les intérêts ;

Attendu que le conseil municipal est d’accord à annuler le solde de la facture 2733 dans la fiche D-2030 afin de clore le dossier ;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges apporte les corrections nécessaires dans la fiche D-2030 comme ici-haut indiqué pour la radiation.

Résolution 8.3 **Motion de félicitations et de remerciements**
11.2020.172 **Monsieur Alin Rioux, jardinier / motion de félicitations et de remerciements**

Considérant l'implication de monsieur Alin Rioux, jardinier dans l'embellissement des parterres et de certains secteurs de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges au fil des ans, et plus particulièrement cette année où plusieurs citoyens en ont fait la remarque sur la beauté des arrangements, et ce , à plusieurs occasions ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Robert Forest que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges félicite et remercie chaleureusement monsieur Rioux pour le travail remarquable accompli au cours de ses années à l'égard de l'embellissement de notre territoire. Bravo à ses superbes œuvres et arrangements préparés avec soin !

11.2020.173 **Monsieur Pascal Rousseau / motion de félicitations et de remerciements**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a appris le départ de monsieur Pascal Rousseau, directeur du service des incendies de la ville de Trois-Pistoles;

Considérant que le conseil municipal souhaite souligner son implication dans notre territoire pour avoir mené de main de maître la bonne coordination des interventions effectuées par ledit service sous sa direction;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges félicite et remercie monsieur Rousseau pour son travail efficace, organisé et axé sur la sécurité des citoyens. Bravo, votre dévouement a été grandement apprécié !

11.2020.174 **Monsieur Dominic Dionne / motion de félicitations et de remerciements**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire faire part de ses félicitations pour le travail accompli en urbanisme en attendant l'engagement de notre ressource à l'interne;

Sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges félicite et remercie monsieur Dominic Dionne de la firme Gestim Inc- firme d'urbanisme pour avoir assuré une bonne collaboration et un soutien en urbanisme (en septembre et octobre 2020) avec précision et dans les temps relativement aux suivis, aux demandes de renseignements et aux émissions de permis en urbanisme.

Un énorme merci, grâce à votre implication et à votre énergie vous avez accompli brillamment les tâches que nous vous avons confiées !

11.2020.175 **Madame Claudel Taillon-Boulianne / motion de félicitations et de remerciements**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire faire part de ses félicitations pour le travail accompli en urbanisme en attendant l'engagement de notre ressource à l'interne;

Monsieur Robert Forest propose, il est résolu à unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges offre ses plus sincères félicitations et remerciements à madame Claudel Taillon-Boulianne de la firme Arpent – firme d'urbanisme pour le travail exécuté en urbanisme au cours de l'été 2020, pour son efficacité à traiter les dossiers, pour son excellente organisation axée sur les résultats et pour son étroite collaboration avec tous les intervenants afin d'assurer les suivis nécessaires auprès de notre clientèle. Merci d'avoir partagé vos connaissances et votre expérience auprès de notre organisation !

Résolution 8.4 **Proposition déneigement rue Patrice-Côté**

11.2020.176 Attendu que l'entreprise OrganicOcéan a formulé auprès de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges une demande de fermeture de la partie supérieure de la rue Patrice-Côté pour des fins de commodité pour leur entreposage;

Attendu que la rue Patrice-Côté a été cédée à la municipalité et que ladite rue est de notoriété publique sous gestion municipale;

Attendu que les membres du conseil ont analysé ladite demande et ont formulé une décision ici-bas;

Pour ces motifs, il est par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges n'acquiesce pas à la requête de l'entreprise OrganicOcéan relativement à la fermeture de la section Sud du chemin de la rue Patrice-Côté.

9. **VARIA**

Résolution
11.2020.177

9.1 **Prolongement déneigement rue Pettigrew**

Attendu que monsieur Alexandre Lebel, propriétaire du 12 rue Pettigrew demande un changement relativement au déneigement hiver 2020-2021 de la rue Pettigrew pour un prolongement d'entretien de 60 mètres et que le conseil municipal est d'accord avec ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le prolongement en déneigement hiver 2021-2021 sur une longueur de 60 mètres supplémentaires de la rue Pettigrew. L'entrepreneur responsable sera avisé.

Résolution
11.2020.178

9.2 **Demande de location de salle – Centre communautaire**

Attendu qu'une demande datée du 3 novembre 2020 a été adressée à la municipalité par l'association de "Les Alcooliques Anonymes" pour se trouver un nouveau local et que ceux-ci ont un intérêt pour la location d'un local au Centre communautaire de Rivière-Trois-Pistoles ;

Attendu que le conseil municipal est d'accord pour mettre à leur disposition un local, et ce, de manière gratuite ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de mettre à la disposition des membres des Alcooliques Anonymes de façon gratuite pour un an seulement de novembre 2020 à novembre 2021 (par la suite, le conseil municipal prévoit charger un coût de réservation) un local au Centre communautaire de Rivière-Trois-Pistoles pour les mercredis soirs de 19h00 à 22h00. **Toutefois, ladite municipalité se réserve le droit d'utilisation dudit local en priorité pour elle-même ou pour tout évènement.**

Un formulaire de réservation devra être complété et signé par la personne responsable de "Les Alcooliques Anonymes" afin de convenir les termes de location ; le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité ;

De plus, la personne responsable doit voir à faire respecter les normes et les règlements établis par la direction nationale de la Santé publique ainsi que ceux du Gouvernement du Québec. Il est entendu que les mesures en vigueur peuvent changer selon l'évolution du niveau d'alerte de la région.

Prendre note que selon le niveau d'alerte en vigueur sur le territoire de la municipalité, des restrictions sont applicables aux activités organisées dans un lieu public, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes pouvant se rassembler dans une salle louée ou une salle communautaire.

De plus, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), le décret 1020 2020 du 30 septembre 2020 prévoit la suspension des activités des salles de spectacle et des salles communautaires, sauf les activités organisées dans le cadre de la mission d'un organisme communautaire.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'aucune question ne lui a été acheminée.

Résolution
11.2020.179

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h05, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé monsieur Philippe Leclerc de lever la séance ordinaire.

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjoint au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées